

République Française**N° 2022-031****Ville de Draguignan**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DE
L'ASSOCIATION ENTRELIVRES****Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 3 mars 2022**

L'An deux mille vingt et un, le 3 mars à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

GRÉGORY LOEW à HUGUES BONNET, SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA
DANIELLE ADOUX COPIN à CHRISTINE PRÉMOSELLI, BRUNO SCRIVO à BRIGITTE DUBOUIS, ÉVELYNE LORCET à MARTINE ZERBONE

ABSENT :

RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : / 8 MARS 2022

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Entrelivres, association Loi 1901, œuvre dans l'objectif d'offrir à l'ensemble de la population du territoire, des rencontres artistiques à dominante littéraire et donc la possibilité de partager autour d'une même passion.

A l'occasion de la nouvelle édition d'Entrelivres saison III, les 13 et 14 mai 2022, la venue des écrivains sera un moment privilégié qui permettra la rencontre avec des auteurs, du récit de leur parcours et des dédicaces.

À cet effet, l'association a fait une demande de subvention de 9 000 € à la Ville, pour aider au financement de ce nouveau projet, lors de l'adoption du budget primitif, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 3 000 €.

Compte tenu de la qualité de la programmation, des dépenses supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux sollicitations et pérenniser des prestations de qualité, l'objectif étant de réunir les artistes et le public dracénien.

Afin de soutenir et d'encourager cette association dans ces projets, il est envisagé de lui accorder une subvention complémentaire d'un montant de 4 000 €.

Il est précisé que les crédits nécessaires à l'octroi de cette subvention seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention complémentaire d'un montant de 4 000 € en faveur de l'Association Entrelivres ;
- dit que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2022.

Fait à Draguignan, le 03/03/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur